

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	8
22 juillet 2025	7	0	1	4	Vote contre	0
					Abstention	0

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 14 octobre 2025

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n°08 – 2025/26 : Tableau des effectifs.

Le Comité Syndical,

Le contrat de délégation de service public d'eau potable prévoit qu'un emploi lié à la préservation de la ressource en eau soit créé. Cet emploi est affecté dans les effectifs du délégataire.

Cet emploi est actuellement à la vacance. Avant de procéder à un nouveau recrutement, il est proposé d'internaliser l'emploi dans les effectifs du SERM.

A cette fin, deux emplois sont ouverts au tableau des effectifs pour procéder au recrutement sur un cadre d'emploi d'ingénieur ou de technicien.

Il est précisé que cet emploi est financé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse à 80 % en 2025 et à 50 % en 2026.

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 313-1 ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

DÉCIDE

D'ADOPTER la mise à jour du tableau des effectifs tel que présenté en annexe ;

DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

D'AUTORISER Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

La Présidente,
Rachel BURGY